

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aveyron

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE DES PERSONNELS DU 1er DEGRE PUBLIC

Cette demande est à transmettre à l'IEN de la circonscription, au moins 8 jours à l'avance.

En cas d'urgence, prévenir par téléphone et adresser immédiatement l'imprimé rempli.

Réfs : circulaire n°2002-168 du 02-08-2002

C		Circulatie II 2			es peuvent être accordées mais sans rémunération			
Circonscription de : Aveyron 1 □ Avo	eyron 2 🗆	Aveyron	13□	Aveyron 4	Avey	ron 5 🗆	ASH 🗆	
☐ AUTORISATION I	DE DROIT	□ AUTOR	ISATIO	N FACULTATI	VE(en fonction hiérarch		de service, appréciée par le supérie	
Nom				Prénom				
Statut: Titulaire	J Stagiair	е 🗖	BD C	J Autre (à	préciser)			
Ecole/établissement				Commu	ıne			
Niveau de la classe de l'e	nseignant-e			Nombre d'é	ėlèves			
Date(s) de l'absence : d matin ☐ après-midi	☐ journée cor	nplète 🗖				nde		
Motif de l'absence (joindre	d'absence déj ement explicitée décision	à accordées c afin de permet	tre à l'admi	nistration de dispose				
Lieu du déplacement Le service peut-il être ass l'établissement ? (accueil Cachet et signature du dir du chef ou directeur d'étal	uré par les ens et répartition de ecteur/ de la di	eignants de l' es élèves) 🗖 rectrice d'éco	école ou d oui 🗖 le :	de non				
		PARTI	E RESERV	/EE A L'ADMINISTF	RATION			
POUF EN METROPOLE	s	POUR TOUTE ABSENCE HORS METROPOLE ET/OU PLUS DE 48 HEURES						
DECISION IEN:		TRANSMISSION A L'IA-DASEN APRES AVIS IEN :						
ACCORD	avec traitement sans traitemen						aitement 🗖 aitement 🗖	
DÉCISION	DE L'IA-DASE	EN POUR TO	UTE ABSI	ENCE HORS MET	ROPOLE ET	OU PLUS D	E 48 HEURES	
Accordée □	Refus	ée □		Date et signatu	re :			
Avec traitement	Sans tra	itement						